

LUNDI 12 AVRIL 2021



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU



Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : cc-lernee.fr

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1
- Programme Petite Villes De Demain (PVDD) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : signature de la convention et lancement d'une étude pré-opérationnelle	1
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL_PCAET	2
- Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	2
- Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (EnR) : engagement de la Communauté de communes de l'Ernée.....	4
- Plan de Mobilité/Schéma Cyclables : ajustement du plan de financement dans le cadre de la demande de financement pour le programme LEADER.....	5
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5
- Adhésion à la plateforme régionale « Solutions partage »	5
- ZA de la Maladrerie a Andouillé : remboursement de frais de viabilisation par la commune d'Andouillé à la Communauté de communes de l'Ernée	6
- Création d'un centre technique autour du cordage et des textiles à Ernée : participation financière à l'étude de faisabilité et positionnement sur le portage immobilier.....	6
DEVELOPPEMENT LOCAL	7
- Aménagement de la MSP d'Ernée en vue d'accueillir les services du Centre Médico-Psychologique : mise à jour du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DSIL 2021.....	7
EAU ET ASSAINISSEMENT	8
- COVID_19 : financement des coûts d'évacuation des boues non épandues	8
RESSOURCES HUMAINES	8
- Mise à disposition partielle de personnel au syndicat de bassin de l'Ernée : approbation de la convention à intervenir à compter du 01/01/2021.....	8
- Fixation des taux de promotion dans le cadre des avancements de grade.....	9
- Centre de vaccination COVID_19 : embauche de 3 assistants administratifs en accroissement temporaire d'activités, paiements des heures supplémentaires et complémentaires et convention de mise à disposition	9
TOURISME	10
- Vente de séjours sur le territoire : signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération	10
ADMINISTRATION GENERALE	11
- Initiative Mayenne : désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée ...	11
- Rapport d'activités 2020	11
FINANCES	11
- Comptes administratifs 2020 budget principal et budgets annexes.....	11
- Approbation des comptes de gestion 2020 budget principal et budgets annexes.....	14
- Budget annexe Réseau de chaleur : remboursement de l'avance en provenance du budget principal au titre de l'année 2020	15

- Budgets SPIC : affectation des résultats d'exécution 2020	16
- Fiscalité : taux des taxes directes locales 2021	16
- Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) : fixation du produit de la taxe 2021	17
- Amortissements comptables : extension du régime en place.....	18
- Subventions 2021	18
- Mise à disposition de locaux et équipements bureautiques au Syndicat de Bassin de l'Ernée : approbation de la convention à intervenir à compter du 01/01/2021	18
- Étang neuf de Juvigné : validation du bilan financier 2020 de l'association de gestion.....	19
- Vente d'un logement locatif à la commune de la Bigottière	19
- Décisions Modificatives Budgétaires	20

La séance débute à 20h.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 8 mars 2021.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Programme Petite Villes De Demain (PVDD) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

signature de la convention et lancement d'une étude pré-opérationnelle

Rapporteur : Thierry CHRETIEN

À la suite de sa candidature, déposée avec l'accompagnement de la Communauté de communes de l'Ernée, la commune d'Ernée a été retenue par l'Etat, fin 2020, pour intégrer le dispositif « Petites Villes de Demain » réservé aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie.

Initiée par Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ce programme va permettre aux collectivités choisies de renforcer leur fonction de centralité par la mise en œuvre de nouveaux projets structurants ou en donnant un coup d'accélérateur à ceux déjà engagés et qui prennent en compte la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la revitalisation commerciale, ou encore la préservation du patrimoine.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires et a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites Villes de Demain » est un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Afin d'acter l'engagement de la Communauté de communes de l'Ernée, de la Commune d'Ernée et de l'Etat dans ce programme, une convention d'adhésion doit être signée entre ces différents partenaires.

Cette convention engage également les collectivités bénéficiaires à la mise en œuvre du projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois maximum.

Elle a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet (gouvernance) et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » sera également renforcé, à terme, par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une période de cinq ans sur l'ensemble du territoire intercommunal. Afin de préciser les conditions de mise en place de ce programme, une étude pré-opérationnelle doit être réalisée. La qualité de cette étude conditionne, pour une large part, la réussite de la future opération. Elle vise à définir les problématiques et le périmètre de cette opération et de proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser. Elle permet également de mettre en évidence les expertises ou les études (juridiques, foncières...) complémentaires à réaliser.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la participation de la Communauté de communes de l'Ernée et de la Commune d'Ernée au programme « Petites Villes de Demain » en instaurant la convention d'adhésion avec l'Etat et les différents partenaires,**
- **D'engager une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Habitat pour une période de cinq ans sur le territoire intercommunal,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout avenant qui pourrait intervenir,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document intervenant dans le cadre de la mise en application de cette délibération.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL_PCAET

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

PJ : Approbation_PCAET

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Communauté de communes a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial par délibération en date du 25 septembre 2017.

Au terme de 2 années d'études et de concertation, le PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 16 décembre 2019.

Au cours de l'année 2020 :

- La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), missionnée par le Ministère, a été saisie le 28 janvier 2020. L'avis a été reçu le 3 juin 2020.
- Le Préfet de la Région a été saisi le 28 février 2020. L'avis a été reçu le 21 juillet 2020.
- La Présidente de la Région a été saisie le 28 février 2020. « L'avis » a été reçu le 3 septembre 2020 (*la Région n'a pas apporté d'avis sur le PCAET mais a reprécisé les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique*).

Enfin, une consultation auprès du public a été ouverte entre le 26 octobre et le 24 novembre 2020.

Les points soulevés sur le projet sont les suivants :

1. Le plan et son évaluation environnementale réalisés en régie révèlent la dynamique du territoire engagée précédemment et la mobilisation d'un panel diversifié d'acteurs ce dont témoigne la démarche de concertation restituée dans le dossier.
2. Le diagnostic territorial propose une évaluation du potentiel des énergies renouvelables établie sur des bases assez fragiles
3. La stratégie territoriale est clairement exposée ainsi que le programme d'actions qui en découle.
4. Le plan d'action mérite d'être renforcé du point de vue des objectifs et des moyens et en prenant mieux en compte l'évolution des pratiques agricoles favorables au stockage du carbone et par un travail de diagnostic pour identifier les marges de progrès.
5. En vue de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments le plan d'actions doit être renforcé.
6. En cohérence avec les éléments de la trame verte et bleue définie au schéma de cohérence territoriale (SCoT) et au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) élaborés sur le même territoire, il est attendu que le PCAET affirme le principe d'exclusion d'implantation de projets d'énergies renouvelables qui porteraient atteinte à des réservoirs de biodiversité ou de continuité écologiques.

Ainsi, en réponse aux observations des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public, il est proposé :

1- Modifications apportées au PCAET

- Certaines actions ont pu être détaillées (Economie circulaire, animations scolaires, PTRe, Plan Mobilité, schéma directeur des énergies Renouvelables...)
- Des actions déjà en cours ajoutées (OPAH, actions bassin versant, fermes bas carbone, TEN, label PCAET...)
- Des actions intégrées dans d'autres (création d'un réseau d'agriculteurs, zones humides...)

2- Mémoire en réponse

- Afin de disposer d'un état des lieux précis des potentiels de développement et d'accompagner la définition d'une stratégie, il sera proposé au Conseil communautaire d'élaborer un schéma de développement des énergies renouvelables.
- L'axe agricole a été retravaillé avec la chambre d'agriculture afin d'intégrer une action « Fermes bas carbone » pour accompagner des groupes d'agriculteurs dans la réalisation d'un diagnostic de leurs pratiques et de construire un plan d'actions pour réduire leur impact sur l'environnement.
- L'action que mène le département de la Mayenne pour lutter contre la précarité énergétique a été intégrée au plan d'actions. L'action portant sur la PTRE a été actualisée avec les éléments dont nous disposons. La mise en œuvre d'une OPAH a été ajoutée.

- Un Schéma directeur EnR couplé à la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité pourra permettre de répondre à cette remarque.

L'ensemble du PCAET est joint au présent rapport.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes de l'Ernée**

APPROUVE A L'UNANIMITE

<p align="center">Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (EnR) : engagement de la Communauté de communes de l'Ernée</p>

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes de l'Ernée, il est proposé de réaliser un Schéma directeur des Énergies Renouvelables.

Le schéma directeur est un élément de planification, visant à construire une stratégie de transition énergétique. Il s'appuie sur un état des lieux énergétique actuel, ainsi que la prospective énergétique du territoire définie par des hypothèses de projection fines et précises. Il est réalisé en cohérence et compatibilité avec les diagnostics et de prospectives des documents de planification du territoire (partie énergie des PCAET, PLUi, SCoT...).

Objectifs :

- Faire monter en compétence le territoire sur les enjeux énergétiques et sortir d'une vision en silo des énergies pour produire une stratégie de mise en place d'un mix énergétique optimisée sur les plans environnemental, social et économique.
- Permettre la déclinaison opérationnelle des objectifs PCAET
- Définir un pilotage opérationnel concerté de la stratégie énergétique
- Construire une feuille de route, et des documents de communication pour les partenaires précisant les enjeux et le rôle de la collectivité

Le schéma est composé des éléments suivants :

- Un diagnostic énergétique qui identifie les enjeux énergétiques et les capacités opérationnelle du territoire
- La scénarisation de l'évolution de l'approvisionnement et de la consommation énergétique du territoire
- La définition, avec les partenaires, d'une stratégie politique dans l'évolution du mix énergétique du territoire

Le coût de l'étude est estimé à 30 000 € et peut disposer d'un financement de l'ADEME à hauteur de 15 000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'engager la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies renouvelables**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Plan de Mobilité/Schéma Cyclables :
ajustement du plan de financement dans le cadre de la demande de financement pour le
programme LEADER

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Lors de sa séance du 4 mai 2020, le Conseil communautaire, par délibération n° DL-2020-083, a entériné le lancement de l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié accompagné d'un schéma cyclable en mutualisant les études avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais et a, à ce titre, approuvé le plan de financement correspondant.

Afin de compléter la demande de financement dans le cadre du programme européen LEADER, il convient d'ajouter la mention « dans l'hypothèse où les montants perçus sont inférieurs aux montants sollicités, la collectivité s'engage à prendre en charge la différence ».

Il est donc proposé au Conseil communautaire de compléter la délibération DL-2020-083, avec la mention ci-dessus précisée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Adhésion à la plateforme régionale « Solutions partage »

PJ : Convention_Solutions partage

Rapporteur : Gilles LIGOT

La crise sanitaire et le contexte économique actuel obligent l'ensemble des acteurs économiques à repenser leurs modèles, leurs façons d'agir ainsi que leurs modes de gestion.

La Région des Pays de la Loire a mis en place un nouvel outil qui facilite les échanges entre les entreprises du territoire. Il s'agit d'une plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises des Pays de la Loire nommée « Solutions partage » qui a pour objectifs :

- De faire se rencontrer offres de mutualisation et demandes de ressources,
- D'utiliser au maximum le potentiel de chaque ressource,
- De partager le poids d'un investissement matériel ou immatériel entre différentes structures,
- De faire bénéficier des compétences non mobilisées de son entreprise à d'autres qui en ont besoin.

Parce que le partage de ressources se fait avant tout à l'échelle locale, chaque EPCI a la possibilité de décliner sa plateforme locale spécifique et de disposer ainsi de son propre outil d'animation de son réseau local d'entreprises.

Le coût de cette plateforme est de 7 000 € HT sur 3 ans pour un abonnement de 0 à 100 entreprises :

Forfait utilisation 1ère année + personnalisation de la plateforme + formation EPCI +	3 000 €
Forfait abonnement, maintenance pour les 2ème et 3ème années	4 000 € (2 000 € / an)
TOTAL	7 000 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'adhérer à la plateforme régionale « Solutions partage » pour une durée de 3 ans**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la société Factoryz**

APPROUVE A L'UNANIMITE

ZA de la Maladrerie a Andouillé :
remboursement de frais de viabilisation par la commune d'Andouillé à la Communauté de
communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

La SCI SODOMAR a acquis le 25/07/2013, auprès de la mairie d'Andouillé, la parcelle B 1110 d'une surface de 1861 m² sis ZA de la Maladrerie à Andouillé.

La SCI SODOMAR représentée par Mme MELANGER (Ambulances Beaufiles) a déposé en mars 2019 un permis de construire en vue de construire un bâtiment (surface de plancher d'environ 50 m²) pour une activité d'ambulances.

En 2013, la commune d'Andouillé a vendu ce terrain viabilisé, or, il n'était pas raccordé aux réseaux d'électricité, d'eau, d'assainissement et téléphonique.

Suites aux transferts des zones d'activités au 01/01/2017, la Communauté de communes de l'Ernée est désormais gestionnaire de l'ensemble des ZAE.

Dès janvier 2020, afin de permettre une livraison de bâtiment au 31 mars 2020 la collectivité a pris en charge l'ensemble des travaux de viabilisation :

Date facture	Prestataire	Intervention	Montant HT
31/01/2020	BMTP	Réalisation de branchement EU, EP et AEP	4 161.00 €
31/01/2020	SUEZ	Réalisation d'un branchement eaux usées	727.46 €
31/01/2020	SUEZ	Installation d'un branchement eau potable	347.91 €
03/02/2020	ENEDIS	Raccordement électrique	906.00 €
25/10/2020	ORANGE	Adduction téléphonique	1 055.83 €
TOTAL			7 198.20 €

Pour donner suite à cet exposé, le Conseil communautaire est sollicité pour :

- **Approuver le remboursement des frais de viabilisation par la commune d'Andouillé à la Communauté de communes de l'Ernée**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document intervenant dans le cadre de la mise en application de cette délibération**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Création d'un centre technique autour du cordage et des textiles à Ernée :
participation financière à l'étude de faisabilité et positionnement sur le portage immobilier

Rapporteur : Gilles LIGOT

Créée en 1907 par Joseph Lancelin et dirigée aujourd'hui par son petit-fils Nicolas Lancelin, la Corderie LANCELIN est un des fleurons de l'activité industrielle du territoire.

La corderie est une des rares corderies françaises capable de produire des cordes techniques dans les domaines du nautisme, de la défense ou de l'énergie.

Depuis une vingtaine d'années, la corderie a entrepris plusieurs virages importants pour devenir un leader du marché (nouveaux locaux en 2001, banc de traction 10T en 2008, développement à l'international à partir de 2009, ouverture d'une implantation à Sydney en 2019 par exemple).

Les demandes des clients pour des cordages extrêmement techniques aux performances très élevées se multiplient (secteur de la défense, cargos à voiles, éoliens offshore, ...). Les exigences augmentent en termes de résistance, de qualité, de connexions, ce qui oblige l'entreprise à être en capacité de développer de nouveaux produits.

Pour y répondre, en préservant son savoir-faire, l'entreprise souhaite réaliser l'ensemble des recherches et tests nécessaires en France. Actuellement, elle doit réaliser les tests sur les plus gros cordages en Allemagne ou aux Etats-Unis car il n'existe pas de bancs de traction suffisant en France.

Attachée à la Mayenne et à son territoire, l'entreprise souhaite implanter son centre de recherche à Ernée, à proximité de son site de production.

Le projet de centre technique

Plutôt que d'investir pour son propre compte, l'entreprise souhaite participer au montage d'un centre technique sur les cordes et textiles composites.

Le projet consisterait en la création d'un centre technique associant des partenaires privés et publics (laboratoires, écoles et entreprises).

Monter un tel centre de recherche est complexe et nécessite de répondre à un grand nombre de questions techniques, scientifiques, juridiques, économiques et financières.

Ainsi, il est proposé de participer à la réalisation d'une étude de marché qui serait menée en collaboration avec Laval-Mayenne Technopole.

Le coût de l'étude est de 65 000 € et serait financé de la manière suivante :

Participations publiques		Participations privées	TOTAL
32 500 €		32 500 €	65 000 €
<i>REGION</i>	<i>CCE</i>		
24 375 €	8 500 €		

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la participation de la Communauté de communes de l'Ernée dans le financement de l'étude de faisabilité pour la création d'un centre technique**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat à intervenir**
- **De se positionner favorablement sur le portage immobilier dudit centre technique, si l'étude en démontrait sa faisabilité.**

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande si la Communauté de communes dispose de foncier disponible à proximité du site ?

Gilles Ligot précise que si le centre technique devait se faire, du foncier est disponible à proximité du site actuel de l'entreprise et souligne l'importance de le conserver sur le territoire.

Régis Brault précise que le banc de traction sera d'une capacité de test de 600 tonnes contre 10 tonnes actuellement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT LOCAL

Aménagement de la MSP d'Ernée en vue d'accueillir les services du Centre Médico-Psychologique : mise à jour du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Rapporteur : Gilles Ligot

Par délibération n°DL-2020-215 du 30 novembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement du projet d'aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Ernée en vue d'accueillir

les services du Centre Médico-Psychologique et a autorisé le Président à solliciter une contribution de 170 000 € auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

Pour donner suite à la réception des devis des entreprises, il convient aujourd'hui de mettre à jour le plan de financement comme présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Travaux		Etat_DSIL 2021	60.32 %	170 000 €
		CCE	39.68 %	111 801.04 €
TOTAL	281 801.04 €	TOTAL		281 801.04 €

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver la mise à jour du plan de financement afin de permettre au Président de solliciter la contribution de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE

EAU ET ASSAINISSEMENT

COVID_19 :

financement des coûts d'évacuation des boues non épandues

Rapporteur : Aude ROBY

L'épandage des boues de station d'épuration a été interdit l'an passé par le ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Transition écologique, en raison de la possible présence de Coronavirus.

Le traitement des boues par déshydratation et compostage a entraîné des coûts supplémentaires. Le montant de la dépense s'est élevé à 17 700 € (pour le traitement des boues de St Denis de Gastines, Juvigné, Chailland, Ernée, Andouillé).

Des financements exceptionnels ont été attribués par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental de la Mayenne pour compenser l'impact financier, respectivement à hauteur de 40% et 30%.

L'interdiction d'épandre n'a toujours pas été levée et le dispositif d'aides est reconduit en 2021.

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessous, basé sur le même coût que 2020

Coût total HT	Agence de l'Eau (40%)	Conseil départemental (30%)	CC de l'Ernée (30%)
17 700 €	7 080 €	5 310 €	5 310 €

- D'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Mise à disposition partielle de personnel au syndicat de bassin de l'Ernée :
approbation de la convention à intervenir à compter du 01/01/2021

PJ : MAD_Personne_S.Bassin

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de sa délégation de compétence GEMAPI au Syndicat de bassin de l'Ernée, la Communauté de communes de l'Ernée met à disposition partielle deux agents auprès dudit Syndicat. Les missions confiées à ces agents sont les suivantes :

- Elaboration et suivi du budget, exécution budgétaire des dépenses et recettes...
- Gestion administrative générale du Syndicat de Bassin de l'Ernée

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **De signer une convention de mise à disposition partielle de personnel pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021, renouvelable 1 fois.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fixation des taux de promotion dans le cadre des avancements de grade

Rapporteur : Gilles LIGOT

Lors de la séance du Comité Technique en date du 15/12/2020, il a été rappelé que la Communauté de communes de l'Ernée avait l'habitude d'étudier le cas de tous les agents qui avaient les conditions requises pour bénéficier d'un avancement de grade.

Lors de cette même séance, le Comité Technique a également adopté le volet « promotion et valorisations des parcours professionnels » des Lignes Directrices de Gestion de la Communauté de communes de l'Ernée. Ce document précise les critères permettant de départager les agents éligibles.

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

De ce fait, pour permettre plus de facilité et de réactivité dans la gestion des dossiers, **il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De fixer le taux de promotion à 100% pour tous les grades de la collectivité** (sous réserve de l'avis du CT). Il est précisé cependant que les agents devront satisfaire aux critères retenus dans les Lignes Directrices de Gestion de la Communauté de communes de l'Ernée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Centre de vaccination COVID_19 :

embauche de 3 assistants administratifs en accroissement temporaire d'activités, paiements des heures supplémentaires et complémentaires et convention de mise à disposition

PJ : Convention_SISA

Rapporteur : Gilles LIGOT

Depuis la mise en place de la vaccination, la Communauté de communes de l'Ernée se charge de coordonner la logistique pour permettre aux professionnels de santé de mener la campagne de vaccination dans de bonnes conditions.

Le 25 janvier, le centre de vaccination était installé dans la salle E' située entre Clair de Lune et le COSEC à Ernée. Le rythme de vaccination était de 400 personnes par semaine environ. La Communauté de communes de l'Ernée, la ville d'Ernée et la Communauté de communes du Bocage mayennais s'étaient chargées de mettre à disposition du personnel pour assurer l'accueil et la surveillance du centre pendant les horaires d'ouverture (de 13h30 à 17h30 puis 18h30).

Le 29 mars, la cadence de vaccination s'est considérablement accélérée passant à 1 000 vaccinations par semaine. Le personnel soignant étant limité, il a été décidé d'augmenter la taille du centre de vaccination plutôt que d'élargir son ouverture. Le centre a donc déménagé dans la salle du COSEC.

Afin d'assurer cette montée en charge du centre de vaccination, les collectivités mettent à présent 2 agents à l'accueil et à la surveillance et il a été demandé un soutien pour l'assistance administrative, tâches précédemment réalisées par les soignants. L'ARS des Pays de la Loire s'est engagée à prendre en charge les frais administratifs des centres de vaccination.

La Communauté de communes a donc anticipé le recrutement de ces personnels qui, sur une durée qui sera comprise entre 3 et 6 mois, auront les missions suivantes :

- Le matin : appels des personnes cibles qui rencontrent des difficultés à prendre rendez-vous sur les canaux habituels (plateforme téléphonique) et organisation de la vaccination
- L'après-midi : présence sur le centre de vaccination pour assurer les enregistrements administratifs.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'embaucher, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 3 agents administratifs** sur les bases horaires suivantes, à compter du 23/03/2021 :
 - Un agent à temps complet
 - Un agent à hauteur de 25 heures par semaine
 - Un agent à hauteur de 17h30 par semaine
- **D'autoriser le Président à rémunérer des heures supplémentaires et complémentaires en cas de nécessité** (les heures supplémentaires et complémentaires effectuées ne pouvant être prises)
- **D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec la SISA** (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) pour le remboursement des frais engagés par la Communauté de communes.

Danièle DENIAU fait part de son expérience sur les prises de rendez-vous qui ne fonctionnent pas. Il y a eu une liste de 160 personnes envoyées par la commune de La Baconnière le 01 avril 2021 et il n'y a eu aucun retour depuis.

Le Président explique qu'il y a eu une « sur-vaccination » en Mayenne qui est la cause de la diminution actuelle du rythme de vaccination. Il va être demandé aux salariés du centre de vaccination de faire un point avec les communes.

Régis FORVILLE explique que sur la commune de Juvigné, les retours se sont faits au fil de l'eau.

APPROUVE A L'UNANIMITE

TOURISME

Vente de séjours sur le territoire :
signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération

Rapporteur : Bruno DARRAS

En raison de la crise sanitaire qui touche particulièrement le secteur du tourisme, des séjours packagés ont été mis en place par les différents territoires du département. Sur l'Ernée, ce sont 3 offres de séjours qui ont été montées impliquant des prestataires du territoire sur la thématique des hébergements insolites.

La Communauté de communes de l'Ernée n'ayant pas « la compétence commercialisation », l'Office de Tourisme de Laval, qui est à l'origine du projet, se propose de commercialiser ces produits. Une commission, dont le taux n'est pas encore fixé, sera prélevée sur les séjours vendus.

La commercialisation pourra s'étendre à d'autres produits et à l'ensemble des prestataires touristiques du territoire de l'Ernée.

Il est donc demandé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le partenariat avec l'Office de tourisme de Laval**
- **D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

Initiative Mayenne :
désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Depuis sa création, il y a maintenant 24 ans, l'association Initiative Mayenne accompagne des créateurs et repreneurs d'entreprise du département de la Mayenne. Au cours de l'année 2020, l'association a pu accompagner près de 130 entrepreneurs en octroyant plus de 1,4 M€ de prêt d'honneur et en proposant à plus de 40 % d'entre eux un accompagnement personnalisé sous forme d'un parrainage par un chef d'entreprise expérimenté ou un suivi individuel.

La Communauté de communes de l'Ernée est adhérente à Initiative Mayenne ; aussi, dans le cadre du renouvellement triennal de l'association, la collectivité a été sollicitée pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein de son Assemblée Générale et de son Conseil d'Administration.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Délégué titulaire : Gilles LIGOT

Délégué suppléant : Gérard LE FEUVRE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Rapport d'activités 2020

PJ : RA_2020

Rapporteur : Gilles LIGOT

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte du présent rapport d'activités.

APPROUVE A L'UNANIMITE

FINANCES

Comptes administratifs 2020
budget principal et budgets annexes

PJ : RAPPORT_CA_2020

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Le Président est invité à quitter la salle durant le vote des comptes administratifs.

Gilles LIGOT quitte l'assemblée.

Sur présentation du rapport joint, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs 2020 :

BUDGET PRINCIPAL			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	8 573 639,54	11 165 072,30	2 591 432,76
Investissement	4 653 693,57	3 575 270,58	-1 078 422,99
TOTAL CUMULE	13 227 333,11	14 740 342,88	1 513 009,77
BUDGET ANNEXE "GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS"			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	1 560 652,61	1 570 174,52	9 521,91
Investissement	358 161,46	555 838,37	197 676,91
TOTAL CUMULE	1 918 814,07	2 126 012,89	207 198,82
BUDGET ANNEXE "RESEAU DE CHALEUR"			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	111 234,48	111 982,28	747,80
Investissement	28 747,33	44 904,05	16 156,72
TOTAL CUMULE	139 981,81	156 886,33	16 904,52
BUDGET ANNEXE "EAU EN REGIE"			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	3 890 531,42	5 786 811,30	1 896 279,88
Investissement	1 307 870,95	937 391,13	-370 479,82
TOTAL CUMULE	5 198 402,37	6 724 202,43	1 525 800,06
BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT EN REGIE"			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	856 361,56	1 359 061,61	502 700,05
Investissement	677 578,53	803 378,30	125 799,77
TOTAL CUMULE	1 533 940,09	2 162 439,91	628 499,82
BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT EN DSP"			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	99 427,13	158 800,02	59 372,89
Investissement	77 209,99	186 549,77	109 339,78
TOTAL CUMULE	176 637,12	345 349,79	168 712,67
BUDGET ANNEXE "SPANC"			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	12 475,15	16 223,85	3 748,70
Investissement	---	---	---
TOTAL CUMULE	12 475,15	16 223,85	3 748,70
BUDGET ANNEXE "ZA DE LA QUERMINAIS 2" A MONENAY			

Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	7 203,38	342 822,67	335 619,29
Investissement	336 659,07	1 039,78	-335 619,29
TOTAL CUMULE	343 862,45	343 862,45	0,00

BUDGET ANNEXE "PA DE LA MINE" A LA BACONNIERE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	482 181,81	733 532,10	251 350,29
Investissement	635 411,40	384 061,11	-251 350,29
TOTAL CUMULE	1 117 593,21	1 117 593,21	0,00

BUDGET ANNEXE "PA DE LA BRIMONNIERE" A ERNEE-MONTENAY			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 023 235,97	1 000 895,57	-22 340,40
Investissement	949 634,66	971 975,06	22 340,40
TOTAL CUMULE	1 972 870,63	1 972 870,63	0,00

BUDGET ANNEXE "ZA RUE PIERRE ET MARIE CURIE" A ERNEE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	87 673,77	87 673,77	0,00
Investissement	84 681,42	84 681,42	0,00
TOTAL CUMULE	172 355,19	172 355,19	0,00

BUDGET ANNEXE "ZA LES SEMONDIERES" A ERNEE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	52 297,66	52 297,66	0,00
Investissement	51 310,14	51 310,14	0,00
TOTAL CUMULE	103 607,80	103 607,80	0,00

BUDGET ANNEXE "ZA DE LA MISSION" A ERNEE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	162 143,99	162 143,99	0,00
Investissement	159 428,21	159 428,21	0,00
TOTAL CUMULE	321 572,20	321 572,20	0,00

BUDGET ANNEXE "ZA CHARNE ET FAY" A ERNEE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	16 358,43	16 358,43	0,00
Investissement	10 110,25	10 110,25	0,00
TOTAL CUMULE	26 468,68	26 468,68	0,00

BUDGET ANNEXE "ZA DE LA MALADRERIE" A ANDOUILLE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	152 288,57	152 288,57	0,00
Investissement	149 309,69	149 309,69	0,00
TOTAL CUMULE	301 598,26	301 598,26	0,00

BUDGET ANNEXE "ZA DE LA BUTTE" A VAORTTE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			

Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	17 892,03	17 892,03	0,00
Investissement	17 630,56	17 630,56	0,00
TOTAL CUMULE	35 522,59	35 522,59	0,00
BUDGET ANNEXE "ZA LES LANDES" A LA PELLERINE			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	83 243,00	83 243,00	0,00
Investissement	83 243,00	83 243,00	0,00
TOTAL CUMULE	166 486,00	166 486,00	0,00
BUDGET ANNEXE "ZA DE LA BLINIÈRE" A LARCHAMP			
Résultat de l'exécution (y compris reprise des résultats de clôture n-1)			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	23 817,70	23 817,70	0,00
Investissement	23 608,10	23 608,10	0,00
TOTAL CUMULE	47 425,80	47 425,80	0,00

APPROUVES A L'UNANIMITE

Le Président, Gilles LIGOT rejoint l'assemblée.

Approbation des comptes de gestion 2020 budget principal et budgets annexes

PJ : Comptes_Gestion_2020

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président soumettra au vote du Conseil communautaire l'ensemble des comptes de gestion 2020 dressés par Monsieur Bertrand LERAY, Receveur, dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs 2020.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Intégration de résultats par Opération d'ordre	Résultat de clôture de l'exercice 2020
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	-350 993,34		-727 429,65		-1 078 422,99
Fonctionnement	2 913 723,24	350 993,34	29 107,86	-405,00	2 591 432,76
TOTAL	2 562 729,90	350 993,34	-698 321,79		1 513 009,77
GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS					
Investissement	290 831,75		-93 154,84		197 676,91
Fonctionnement	30 111,89		-20 589,98		9 521,91
TOTAL	320 943,64	0,00	-113 744,82		207 198,82
RESEAU DE CHALEUR					
Investissement	11 106,97		5 049,75		16 156,72
Fonctionnement	-6 306,64		7 054,44		747,80
TOTAL	4 800,33	0,00	12 104,19		16 904,52
EAU EN REGIE					
Investissement	-84 407,32		-286 072,50		-370 479,82

Fonctionnement	1 948 638,63	84 407,32	32 048,57	1 896 279,88
TOTAL	1 864 231,31	84 407,32	-254 023,93	1 525 800,06
ASSAINISSEMENT EN REGIE				
Investissement	-114 081,07		239 880,84	125 799,77
Fonctionnement	498 253,60	114 081,07	118 527,52	502 700,05
TOTAL	384 172,53	114 081,07	358 408,36	628 499,82
ASSAINISSEMENT EN DSP				
Investissement	111 748,95		-2 409,17	109 339,78
Fonctionnement	85 355,32		-25 982,43	59 372,89
TOTAL	197 104,27		-28 391,60	168 712,67
SPANC				
Investissement				0,00
Fonctionnement	3 398,85		349,85	3 748,70
TOTAL	3 398,85		349,85	3 748,70
ZA DE LA QUERMINAIS 2				
Investissement	-336 458,07		838,78	-335 619,29
Fonctionnement	336 458,07		-838,78	335 619,29
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
PA DE LA MINE DE LA BACONNIERE				
Investissement	-292 452,30		41 102,01	-251 350,29
Fonctionnement	312 824,46		-61 474,17	251 350,29
TOTAL	20 372,16	0,00	-20 372,16	0,00
PA LA BRIMONNIERE ERNEE MONTENAY				
Investissement	-488 609,21		510 949,61	22 340,40
Fonctionnement	488 609,21		-510 949,61	-22 340,40
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA de Charné-Fay à ERNEE /ZA les Sémondrières à Ernée /ZA de la Mission à Ernée /ZA Pierre et Marie Curie à Ernée /ZA de la Maladrerie à Andouillé /ZA de la Blinière à Larchamp / ZA les Landes à la Pellerine / ZA de la Butte à Vautorte				
Sans reprise de résultats				
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

APPROUVES A L'UNANIMITE

Budget annexe Réseau de chaleur :
remboursement de l'avance en provenance du budget principal au titre de l'année 2020

Rapporteur : Gilles LIGOT

Une avance remboursable avait été consentie par le budget principal au budget annexe « Réseau de chaleur » pour un montant global de 141 222.66 € et ce, afin de limiter le recours à l'emprunt au moment des travaux de la chaufferie.

Par délibération du 09/03/2015, le Conseil communautaire a adopté un échéancier de remboursement sur une durée de 10 ans maximum à compter de 2015, dont les montants seront définis chaque année par délibération au regard des excédents dégagés par le budget annexe « Réseau de chaleur »

Pour information, les remboursements cumulés au 31/12/2020 s'élèvent à 69 792.79 €.

Au regard de la reprise des résultats 2020 au budget annexe « Réseau de chaleur », il est proposé au Conseil communautaire :

- D'arrêter le montant du remboursement au titre de l'année 2021 à 10 000 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Budgets SPIC : affectation des résultats d'exécution 2020

Rapporteur : Gilles LIGOT

A l'occasion du vote le 01/02/2021 des budgets annexes 2021 « Zones d'activités », les résultats d'exécution 2020 avaient fait l'objet d'une reprise anticipée.

Par ailleurs, le budget principal a fait l'objet d'une reprise anticipée de ses résultats lors de la séance du Conseil communautaire du 08/03/2021.

Concernant des budgets annexes SPIC, votés le 21/12/2020, il y a lieu de reprendre les résultats d'exécution ci-dessous après vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 :

Budgets	Résultats de l'exercice 2020		Résultats de clôture 2020 à reprendre sur le budget 2021		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
BA Gestion des déchets	-20 589,98 €	-93 154,84 €	9 521,91 €	197 676,91 €	207 198,82 €
BA Réseau de chaleur	7 054,44 €	5 049,75 €	747,80 €	16 156,72 €	16 904,52 €
BA Eau en Régie	32 048,57 €	-286 072,50 €	1 896 279,88 €	-370 479,82 €	1 525 800,06 €
BA Assainissement en Régie	118 527,52 €	239 880,84 €	502 700,05 €	125 799,77 €	628 499,82 €
BA Assainissement en DSP	-25 982,43 €	-2 409,17 €	59 372,89 €	109 339,78 €	168 712,67 €
SPANC	349,85 €		3 748,70 €		3 748,70 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 comme suit :

- **Budgets Gestion et traitement des Déchets – Réseau de chaleur – Assainissement en Régie – Assainissement en DSP et SPANC : affectation en totalité sur la section de fonctionnement**
- **Budget Eau en Régie : affectation pour 1 525 800.06 € en fonctionnement et 370 479.82 € en investissement**
- **Les résultats d'investissement sont repris en totalité sur chacun des budgets concernés.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fiscalité : taux des taxes directes locales 2021
--

Rapporteur : Gilles LIGOT

Les produits prévisionnels de la fiscalité directe locale notifiés pour 2021 sont les suivants :

Libellé	RAPPEL Produits perçus en 2020	Notification 2021 Etat 1259FPU - Mars 2021 (*)
Taxe d'habitation	1 853 847,00	113 819,00
Taxe foncière propriétés bâties	158 403,00	145 109,00
Taxe foncière propriétés non bâties	131 811,00	138 478,00
CFE	1 295 969,00	843 660,00
CVAE	751 917,00	717 062,00
TASCOM	139 862,00	139 862,00
IFER	82 953,00	83 452,00
FNGIR	135 247,00	135 247,00
Fraction TVA nationale (en remplacement de la TH)		1 952 582,00
Total chapitre 73	4 550 009,00	4 269 271,00
DCRTP	65 708,00	65 708,00
Etat - Compensation au titre de la CET	25 001,00	462 051,00
Etat - compensation au titre des exo des TF	54,00	13 393,00
Etat - compensation au titre des exo des TH	212 208,00	
Total chapitre 74	237 263,00	541 152,00
TOTAL DES RECETTES FISCALES	4 787 272,00	4 810 423,00

(*) Les produits notifiés pour la CFE, les taxes foncières bâties et non bâties sont calculés avec les taux de référence 2020

Comme évoqué dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, les impôts dits « de production » (taxes foncières bâti et CFE) subissent à partir de 2021 une réduction de 50% de leurs bases d'imposition (valeur locative), ce qui justifie une forte diminution des produits fiscaux concernés.

En contrepartie, cette perte de recettes pour la collectivité fait l'objet d'une compensation de l'Etat qui sera égale au produit obtenu en multipliant la perte de bases par les taux appliqués en 2020.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à partir de 2021 est compensée par une part de la TVA nationale sur la base du produit perçu en 2020. Seule la part correspondant aux 20% des ménages restants (jusqu'à sa suppression totale en 2023) est maintenue au titre de cet impôt.

En considérant l'ensemble des compensations consécutives aux évolutions susvisées, le total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 est maintenu à son niveau de 2020 voire en légère augmentation.

Conformément aux orientations budgétaires, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De maintenir les taux actuels et de voter à cet effet les taux d'impositions additionnelles (fiscalité mixte) ainsi que le taux de C.F.E. pour 2021 comme suit :**
 - **Taxe foncière (bâti) : 1.08%**
 - **Taxe foncière (non bâti) : 3.65%**
 - **C.F.E. : 25.69%**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :
fixation du produit de la taxe 2021

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée a institué la taxe GEMAPI depuis le 01/01/2018.

Considérant les dépenses actuellement supportées au titre de la compétence, et à l'instar des années précédentes, **il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 90 600 € au titre de l'année 2021.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

**Amortissements comptables :
extension du régime en place**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Pour faire suite à diverses acquisitions, Il est proposé au Conseil communautaire l'élargir le champ des amortissements comptables suivants les cadences ci-dessous :

Acquisition de vélos à assistance électrique	4 ans
Petits aménagements sur mobilier de bureau (Plexiglass ...)	5 ans
Construction déchèteries (Nouvelles déchèteries amorties à compter du 01/01/2021 – au lieu de 20 ans précédemment)	30 ans
Matériel de pompage électromécanique et hydraulique (Acquisition à compter du 01/01/2021 – durée adaptable en fonction de la destination et de l'usage du bien – au lieu de 15 ans précédemment)	de 10 à 15 ans
Ordinateurs portables (Acquisitions à compter de 2021 – au lieu de 5 ans précédemment)	3 ans

APPROUVE A L'UNANIMITE

Subventions 2021

Rapporteur : Gilles LIGOT

Au regard de nouvelles demandes de subventions reçues et de l'avis favorable de la commission culture réunie le 09/03/2021, **il est proposé, dans le cadre du budget 2021, d'octroyer les subventions suivantes :**

Nom du demandeur	Pour rappel subvention attribuée en 2020	Subvention proposée pour 2021
Comité d'Animation Germanais Projection d'un film en plein air avec Atmosphère 53 - le 03/09/2021	600 € <u>Non versée</u>	600 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Mise à disposition de locaux et équipements bureautiques au Syndicat de Bassin de l'Ernée :

approbation de la convention à intervenir à compter du 01/01/2021

PJ : MAD_Locaux_S.Bassin

Rapporteur : Gilles LIGOT

Depuis le 01/01/2018, le siège social du Syndicat de Bassin de l'Ernée est hébergé dans les locaux de la Communauté de communes de l'Ernée. Créé en catégorie juridique « Syndicat Mixte Fermé », le Syndicat de Bassin dispose de son propre personnel pour l'exercice de ses compétences.

Dans le cadre d'une gestion mutualisée, les locaux et les équipements/services bureautiques sont fournis par la Communauté de communes de l'Ernée.

Dans le respect de l'autonomie financière du Syndicat de Bassin de l'Ernée et dans un souci de transparence des comptes entre budgets, il y a lieu de passer une convention entre la Communauté de communes de l'Ernée et le Syndicat de Bassin pour le remboursement des frais de fonctionnement ; cette convention mentionne les charges supportées et les modalités de remboursement. (clés de répartition)

A titre indicatif, le remboursement de frais portera sur les postes de dépenses suivants :

- Eau – Electricité
- La prestation « Ménage » externalisée
- Prestation informatique
- Prestation Ressources Humaines (Paie-Gestion carrière)
- Les frais de télécommunications
- Fournitures de bureau

Il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021, renouvelable 1 fois.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Étang neuf de Juvigné :
validation du bilan financier 2020 de l'association de gestion

PJ : Bilan 2020_Etang Neuf

Rapporteur : Gilles LIGOT

Conformément au bilan transmis par l'association joint en annexe, la gestion 2020 fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses : 3 349.53 €
- Recettes : 8 596.40 € (2 473 gaules vendues en 2020 contre 2 340 en 2019)

Soit un excédent de 5 246.87 €

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- **Autoriser le Président à recouvrer la totalité de l'excédent auprès de l'association**, étant précisé que l'association dispose à ce jour d'un fonds de caisse suffisant lui permettant d'honorer les factures à venir.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Vente d'un logement locatif à la commune de la Bigottière

PJ : Avis_France Domaine

Rapporteur : Gilles LIGOT

La commune de la Bigottière a émis, auprès de la Communauté de communes de l'Ernée, le souhait d'acquérir le logement locatif sis 16 rue des Corvoisières à la Bigottière dans le cadre d'un projet d'aménagement de son pôle scolaire.

Il s'agit d'un logement de type 3, issu du programme de 1987, qui est inoccupé depuis octobre 2018.

Ce logement avait fait l'objet d'une évaluation par France Domaine en 2018 pour une valeur vénale de 45 000 €, laquelle a été actualisée au 15/03/2021 confirmant ce même montant, assorti d'une marge de 10% en plus ou en moins.

Considérant que la commune a apporté gracieusement le foncier au moment de la construction, lequel est évalué forfaitairement à 3 000 € lors de la vente d'un logement, le Bureau Communautaire propose une vente au prix de 42 000 €.

Cette proposition a été acceptée par la Commune de la Bigottière lors de leur dernier Conseil Municipal.

Le Conseil communautaire est donc invité à :

- **Se prononcer sur la vente dudit logement au prix de 42 000 €**
- **Confier la rédaction de l'acte à intervenir à Maître HOUET Emmanuel, Notaire à Ernée**
- **Mandater le Président pour signer l'acte à intervenir**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décisions Modificatives Budgétaires

Rapporteur : Gilles LIGOT

DM N°3 - BUBGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	51 381,00	
6574/33	Subvention de fonctionnements 2021	1 600,00	
673/33	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	
678/72	Autres charges exceptionnelles (participation versée à la commune de St Germain le Guillaume)	3 000,00	
73111/01	Taxes foncières et d'habitation - CFE		-2 097 333,00
73112/01	CVAE		4 893,00
73113/01	TASCOM		1 170,00
73114/01	IFER		-33 548,00
7382/01	Fraction TVA - ex TH		1 952 582,00
739117/01	Dégrèvements exceptionnels CFE 2020	9 464,00	
74833/01	Compensation au titre de la CET (CFE et CVAE)		437 050,00
74834/01	Etat - compensation au titre des exo de la taxe d'habitation		13 339,00
74835/01	Etat - compensation au titre des exo de taxes foncières		-212 208,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		65 945,00	65 945,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations non individualisées			
Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	31 154,37	
024/72	Produits des cessions (vente logement et véhicule)		47 145,37
2182/01	Matériel de transport	10 991,00	
276351/01	Remboursement avance par le budget Réseau chaleur		10 000,00
Total opérations non individualisées		42 145,37	57 145,37

Opération 29 : Travaux bâtiments divers			
Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2135/33	Travaux aménagements atelier fonderie L, DERBRE	75 000,00	
1312/33	Subvention Région - PPR2I		60 000,00
Total opération 29		75 000,00	60 000,00

Opération 74 : PLUI

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
1311/820	Subvention DGD - PLUI (régularisation écriture 2020)		7 324,00
1313/820	Subvention DGD - PLUI (Annulation écriture 2020)	7 324,00	
Total opération 74		7 324,00	7 324,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		124 469,37	124 469,37

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "GESTION DES DECHETS"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2020		9 521,91
022	Dépenses imprévues	6 901,58	
611	Sous-Traitance générale	24 360,00	
6542	Créances éteintes	4 000,00	
6811	OO - Dotation aux amortissements	27,33	
706	Prestations de services (collecte pneus)		4 500,00
741	Subvention d'exploitation (CITEO)		21 267,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		35 288,91	35 288,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2020		197 676,91
020	Dépenses imprévues	41 500,00	
1641	Emprunt		-151 256,95
28145	OO - Amortissements		-166,27
28183	OO - Amortissements		193,60
Total opérations non individualisées		41 500,00	46 447,29

Opération 100 : déchetteries

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2135	Installations générales, agencements	4 547,29	
Total opération 100		4 547,29	0,00

Opération 103 : Matériel de Bureau

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2183	Matériel de bureau et informatique	400,00	
Total opération 103		400,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		46 447,29	46 447,29

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "RESEAU DE CHALEUR"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2020		747,80
6061	Fournitures non stockables (énergie)	747,80	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		747,80	747,80

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2020		16 156,72

020	Dépenses imprévues	1 000,00	
2138	Immob corporelles - autres construction	5 156,72	
1687	Autres dettes (remboursement avance au budget principal)	10 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		16 156,72	16 156,72

DM N°2 - BUDGET ANNEXE "EAU EN REGIE"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2020		1 525 800,06
023	Virement à la section d'investissement	1 494 377,41	
604	Achat d'études, prestations de service (CTR)	8 496,00	
6542	Créances éteintes	10 000,00	
678	Charges exceptionnelles (démolition barrage) Remboursement au Syndicat de Bassin	10 000,00	
6811	Dotation aux amortissements	4 883,85	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	20 000,00	
7588	Remboursements taxes TICFE sur factures d'électricité 2018-2019		21 239,00
777	OO - Quote-part subvention d'investissement, transférable (reprise subventions - complément)		718,20
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		1 547 757,26	1 547 757,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2020	370 479,82	
020	Dépenses imprévues	158 217,62	
021	Virement de la section de fonctionnement		1 494 377,41
1068	Autres réserves - affectation résultat d'exploitation 2020		370 479,82
1641	Emprunt		-1 130 325,44
13913	Reprise subventions	718,20	
28031	Amortissements		-920,00
281531	Amortissements		4 747,28
28154	Amortissements		1 056,57
Total opérations non individualisées		529 415,64	739 415,64

OPERATION 15 : TRAVAUX SUR INSTALLATIONS

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21351	Aménagement bâtiments d'exploitation	50 000,00	
13111	Subventions Agence de l'Eau		6 500,00
1313	Subvention du Département		-126 500,00
TOTAL		50 000,00	-120 000,00

OPERATION 19 : ATELIER

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2111	Terrains nus	40 000,00	
TOTAL		40 000,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		619 415,64	619 415,64

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT EN REGIE"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2020		502 700,05
022	Dépenses imprévues	17 383,00	
023	Virement à la section d'investissement	445 806,42	

604	Achat d'études, prestations de service (CTR et prestation ingénierie)	19 179,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	5 000,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-110 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	141 000,00	
675	OO - Valeurs comptables des immob cédées	10 776,00	
6811	OO - Dotations aux amortissements	16 989,32	
7588	Remboursements taxes TICFE sur factures d'électricité 2018-2019		22 945,00
775	Produits des cessions des immobilisations		9 159,00
777	OO - Reprise subventions d'investissement		11 329,69
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		546 133,74	546 133,74

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2020		125 799,77
020	Dépenses imprévues	10 776,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		445 806,42
1641	Emprunt		-256 562,67
139111	OO - Reprise subventions	7 607,76	
13913	OO - Reprise subventions	3 100,30	
13914	OO - Reprise subventions	621,63	
281351	OO - Amortissements		12 543,23
281532	OO - Amortissements		4 285,58
28154	OO - Amortissements		160,51
21532	OO/Chap 041 Réseaux assainissement Correction d'erreur sur exercice antérieur / intégration budget ass de la commune de Larchamp au 01/01/2018	114 864,02	
2182	OO - Matériel de transport (cession à la Valeur nette comptable)		10 776,00
458101	OO/chap 041 Opération pour compte de tiers		114 864,02
Total opérations non individualisées		136 969,71	457 672,86

Opération 13 : Travaux sur réseaux

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21532	Travaux réseaux d'assainissement	320 703,15	
Total opération 13		320 703,15	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		457 672,86	457 672,86

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT EN DSP"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2020		59 372,89
022	Dépenses imprévues	1 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	44 272,89	
604	Prestation ingénierie	5 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	
6226	Honoraires	5 100,00	
6287	Remboursement de frais	1 500,00	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		59 372,89	59 372,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise des résultats d'investissement 2020		109 339,78
021	Virement de la section de fonctionnement		44 272,89
020	Dépenses imprévues	1 500,00	
1641	Emprunt		-90 000,00
Total opérations non individualisées		1 500,00	63 612,67

Opération 13 : Travaux sur réseaux

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	Immob en cours - inst, matériel et out. technique	62 112,67	
Total opération 13		62 112,67	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		63 612,67	63 612,67

DM N°1 - BUDGET ANNEXE "SPANC"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise des résultats d'exploitation 2020		3 748,70
022	Dépenses imprévues	1 218,70	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	500,00	
618	Divers	1 000,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	30,00	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		3 748,70	3 748,70

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 23h07, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.